

La commune labellisée « Ville Prudente »

Afin de récompenser les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routière, l'association Prévention routière a créé le label « Ville Prudente ».

Après un premier questionnaire, puis une visite d'une demi-journée de la part d'un jury de techniciens de la Prévention routière, la commune a été appréciée vis-à-vis des travaux majeurs qui ont été mis en œuvre : « Cap à l'Ouest », « Parc En Lune », la vidéo-sécurité ainsi que les aménagements divers visant à sécuriser et embellir la cité cousançoise.



« Ville Prudente », un label qui valorise l'engagement des élus œuvrant en faveur de la sécurité. Photo Progrès/Benjamin GRAPPE

À l'échelle nationale, 76 communes viennent d'être labellisées, une distinction qui valorise l'engagement des élus œuvrant en faveur de la sécurité.

Cousance vient donc

d'obtenir ce label avec 2 cœurs et il est désormais possible de voir les nouveaux panneaux « Ville Prudente » disposés à chacune des entrées principales de la commune.